

A Orange le 28^e Janvier 1665

N. 498

Monsieur

Jay receu la lettre dont a vous apleu m'honorer du 16^e du courant
Et en mesme temps j'ay rendu publique, Premièrement
a M. nos Magistrats de Justice et de police, et successivement aux Ministres
et Chanoines de l'une, et de l'autre Religion, et finalement a tous ceux
qui ont desire de s'en voir. Chascun a tesmoigne dy tenir un tres grand
sujet de consolation, et aussi de tres sages et salutaires avis pour nostre
conduite, lesquels sans doute ne manqueront pas de estre suivis, et je
n'estime pas que nous fassions aucun esclat de joye publique Jusques
apres vostre heureuse arivée en ceste ville que nous attendons en grande
Impatience

Jay bien l'honneur de vous envoyer sous les advis que Messieur du
Bureau ont donne sur l'une et l'autre difficulte de la Nomoye et du
Peage, Il est bien vray que quand a cedernier M. Sylvius advocat gen^l, et
de Beaugard n'ont jamais voulu se effendre a cause de quelques difficultes
dont M. de Lubieren et moy ne convenions pas avec eux, et de laquelle
nous vous avons cy devant affer rompu la teste par nos escripts, (qui
sont comme vous dittes fort bien Monteur longz et ennuyeux, dequoy le malheur
du temps et la discordance de nos opinions ^{est} la cause, et je ne doute

que ne juges bien qui en est coupable), Mais Monsieur Si vous prenez
la peine de M. les Juges sur l'acte cy joint pour vous ay y devant
envoyé des copies, vous trouverez que les agents des fermiers s'estans
attirés cest affaire par leurs mauvaise conduite, Il semble que ce
n'est pas a S. A. de payer (comme vous avez tres bien remarqué en
quelque une de vos lettres) les frais d'une partie mal Jouée, Surquoy
Monsieur je me suis aussi plus amplement expliqué en d'autres
endroitz

Quant aux xxiii^m de caution comptés par les fermiers, Je ne
manqueray pas d'en faire sçavoir vos Sentiments au Bureau en la 1^{re}
assemblée lesquels retenués fondés sur la raison, Mais parce que les
agents des fermiers nous l'ont toujours protés Juy en Receipte, Il
semble qu'il estor bien raisonnable que nous la leur fissions passer
en mise, non pas sur le courtant ou court de la ferme aincois.
comme une partie que comme vous dites tres bien Monsieur doit
dennier morte Jusques la fin de la 1^{re} ferme

Finement Monsieur vous agréer si vous plait que j'ose Juy.
Implorer l'honneur de votre recommandation envers S. A. pour
la charge de greffier de la Cour que J'exerce par commission depuis
quatre ans passer, a ce qu'il luy plait de m'en procurer diffinitivement
vous sçavez Monsieur comme cest charge m'a fourni les moyens de
vous tenir adverti de beaucoup de choses et vous m'en de plusieurs
ades que vous avez bien fait valloir pour le service de S. A. Et comme
Je ne me suis en rien esparqué ny en alla ny en toute autre chose
Et Je ne doute pas aussi Monsieur que vous ne juges bien
que ce ne seroit une tres grande flétrissure si un autre l'importoit
sur moy et m'en deposoit, attendu mes longz services mon age
et mon experience a qui mesmes se rencontrent les Juterey de S. A.
Acuse de procès et affaires qui arrivent ordinairement pour ses
droitz comme chascun sçait et que j'ose de faire voir bien clairement
si en estor besoing, J'attandz^{donc} Monsieur cette grace de votre bonte
et de l'honneur de votre bien veillance, et particulièrement puis
que je suis avec Respect

Monsieur

Jay bien l'honneur Monsieur de vous adresser un
depeche du 24^e et 27^e de ce mon tous sans leprege de
30 ne vous juges bien Monsieur de son importance
et combuy d'est necessaire de procurer promptement

Vostre tres humble tres Obedissant
et parfaitement aguer Serviteur
Sawin J

